

**Communiqué  
de presse**



**Contacts presse**

Département de l'information  
et de la communication  
01 40 15 80 55  
service-de-presse@culture.gouv.fr

Direction des musées de France  
Mission de la communication  
Christine André  
Chef de la mission  
01 40 15 35 97  
christine.andre@culture.gouv.fr

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

## **Samedi 4 avril 2009 : gratuité des collections permanentes des musées et monuments nationaux pour les jeunes de moins de 26 ans et les enseignants**

A partir du 4 avril, l'accès aux collections permanentes des musées et aux monuments nationaux sera gratuite pour les jeunes âgés de moins de 26 ans ressortissants de l'un des 27 pays européens.

Cette mesure concerne également les enseignants du premier et du second degré de l'Education nationale.

Comme le précise Christine Albanel ministre de la Culture et de la Communication : « *en attirant de nouveaux publics dans les musées et les sites patrimoniaux, cette mesure constitue une étape importante pour la démocratisation de notre vie culturelle, voulue par le Président de la République et le Gouvernement.* »

Avant la mise en oeuvre de cette mesure, une expérimentation a été menée, durant les six premiers mois de l'année 2008, qui a révélé le succès de la gratuité auprès des jeunes de 18 à 25 ans.

Deux dispositifs d'accès gratuits aux collections permanentes avaient été mis en place durant cette période : la gratuité totale pour tous dans 14 musées et monuments nationaux dépendant du ministère de la Culture et d'autres ministères (Défense, Enseignement supérieur et recherche) et la gratuité pour les jeunes de 18 à 25 ans dans quatre grands établissements parisiens, un soir par semaine de 18h à 21 heures.

Les résultats de cette expérimentation ont démontré l'intérêt de la gratuité pour la classe d'âge des 18-25 ans. Les jeunes visiteurs ont en effet exprimé très majoritairement leur satisfaction de pouvoir entrer librement dans les musées. Cette mesure facilite l'accès aux lieux culturels pour des générations dont la situation financière est souvent fragile. Elle renforce ou réactive leur désir de culture, les incite, certains pour la première fois, à pousser les portes des musées et monuments.

Ces mesures de gratuité se substituent pour une grande majorité d'établissements à un tarif réduit ou quelques heures de gratuité par semaine. Elles concernent l'accès aux collections permanentes des cinquante musées nationaux et l'entrée dans la centaine de monuments nationaux. Sur présentation d'une pièce justifiant leur âge ou leur profession, les jeunes de 18 à 25 ans mais aussi les enseignants recevront un billet gratuit. Cette mesure s'inscrit en effet également dans la priorité donnée à l'éducation artistique et culturelle ainsi qu'au développement de l'enseignement de l'histoire des arts à l'école.

Le samedi 4 avril, des animations seront proposées aux jeunes de 18-25 ans dans certains musées et monuments nationaux.

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2009